



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2016

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

AFFICHE DU 17 février 2016 au 2 mars 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 février 2016, s'est réuni le **MARDI 16 FEVRIER 2016 à 19 H 00**, salle des délibérations, en Mairie des Sables d'Olonne.

*
* *

- FINANCES -

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2015 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS ASSUJETTIES A LA T.V.A.

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2015 - LOTISSEMENT DES ROSES

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. FINANCES COMMUNALES - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL, DU BUDGET ANNEXE DES OPÉRATIONS ASSUJETTIES A LA T.V.A, DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES ROSES.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 du budget principal, maintient l'excédent reporté de fonctionnement de 5 416 966,88€ à la section de fonctionnement article 002 - excédents reportés et maintient l'excédent reporté d'investissement de 1 736 083,40€ à la section d'investissement article 001 - excédent reporté.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2015 du budget annexe des opérations assujetties à T.V.A., prélève sur l'excédent de fonctionnement (750 659,25€), 392 647,68€ pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (nature 1068) et maintient le résultat net de 358 011,57€ à la section de fonctionnement à l'article 002 - excédents reportés.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 du budget annexe Lotissement des Roses et affecte le résultat négatif de la section d'investissement à l'article 001 pour 482 440,50 €.

4. FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2016, par nature de dépenses et de recettes.

5. FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRIMITIF 2016 - LOTISSEMENT DES ROSES (BUDGET ANNEXE)

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2016 du budget annexe Lotissement des Roses.

- RESSOURCES HUMAINES -

6. SUBVENTION A.S.A. M.

Le Conseil Municipal autorise le versement de la subvention 2016 à l'A.S.A.M. pour un montant de 2 250 €.

- ADMINISTRATION GENERALE -

7. ADHESION A L'ASSOCIATION « ADN'OUEST »

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'association ADN'Ouest (Association des Décideurs du Numérique de l'Ouest) et de prendre en charge chaque année les cotisations dues (300 € en 2016).

8. SNSM - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE CONSTITUTIVE DE DROITS REELS

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public portuaire constitutive de droits réels avec la SNSM, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents pouvant s'y rapporter.

9. CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT AU NIVEAU DES RESSOURCES HUMAINES POUR LA FUSION DES SABLES D'OLONNE ET OLONNE SUR MER - AVENANT N° 1

Le Conseil Municipal accepte les termes de l'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour la mission d'accompagnement au niveau des ressources humaines pour la fusion des Sables d'Olonne et Olonne-sur-Mer et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n° 1 à la convention.

10. TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE SOUS-PRÉFECTURE EN INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - AVENANTS N° 1 AUX LOTS 1 - 2 - 3 - 5 - 6 - 7 - 8 - 10 - 11 - 13 ET 14.

Le Conseil Municipal approuve les avenants n° 1 aux lots 1 - 2 - 3 - 5 - 6 - 7 - 8 - 10 - 11 - 13 et 14 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants.

11. ACCUEIL DE FORMATIONS AU SEIN DE L'INSTITUT SUPERIEUR DU TOURISME - CONVENTION AVEC LE LYCÉE SAINTE-MARIE DU PORT

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le lycée Sainte-Marie du Port.

- ANIMATIONS - DEVELOPPEMENT CULTUREL -

12. CONVENTION LES SABLES TRADITIONS

Le Conseil Municipal approuve la convention, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec Les Sables Tradition et décide de voter une subvention de 10 000 €.

- ACTIVITES SPORTIVES -

13. SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CONVENTIONS D'OBJECTIFS

Le Conseil Municipal approuve les conventions annuelles d'objectifs 2016 entre la Ville des Sables d'Olonne et les associations suivantes :

LES SABLES VENDEE TRIATHLON,
RUGBY CLUB SABLAI,
SEC ATHLETISME,
SPORTS NAUTIQUES SABLAI,
TENNIS CLUB SABLAI,
TIGRES VENDEENS ETOILE CHAUMOISE 85,

autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les dites conventions et vote les subventions de fonctionnement aux associations sportives suivantes :

	2016	2015
AS Pêcheurs Bord de Mer	1 900 €	3 100 €
AS Tir à la Cible	4 580 €	5 500 €
Aéromodélisme Sablais	1 340 €	1 280 €
Aéroclub Vendée	730 €	480 €
Amicale Laïque (Danse et Tennis de Table)	4 570 €	4 400 €
Archers Sablais	4 570 €	4 700 €
Beauséjour Gymnastique	15 840 €	21 190 €
Boule de choc	160 €	150 €
Boule la Rudelière	640 €	730 €
Bowling Club	900 €	2 280 €
Boxe 85	4 900 €	3 470 €
Canoe Kayak Cote de Lumière	9 050 €	7 750 €
Cercle des Echechs	1 750 €	2 790 €
Char à voile	1 370 €	1 790 €
Club Exploration Subaquatique des Olonnes	2 980 €	1 770 €
Cyclotouristes Sablais	680 €	760 €
Dauphins du Pays des Olonnes	7 770 €	6 610 €
Eclaireurs de France	1 870 €	4 010 €
Epée Sablaise	1 130 €	0 €
Jogging Club Sablais	560 €	360 €
Judo Club Sablais	7 150 €	9 550 €
Les Sables Vendée Triathlon	30 880 €	32 780 €
Messenger de l'Océan	100 €	100 €
Moto Club Pays des Olonnes	2 980 €	2 030 €
Olonna Surf Club	6 380 €	7 140 €
Pétanque Chaumoise	980 €	880 €
Pétanque Sablaise	2 480 €	1 740 €
Rugby Club Sablais	33 950 €	34 760 €
SEC Athlétisme	38 050 €	38 220 €
SEC HandBall	13 370 €	11 790 €
SEC Volley-Ball	7 680 €	8 890 €
Sport Nautique Sablais	23 770 €	26 220 €
Sub Atlantique Club	1 920 €	1 180 €
Sub Mares Club	890 €	540 €
Tigres Vendéens Etoile Chaumoise 85	54 180 €	56 080 €
Tennis Club Sablais	23 670 €	25 210 €
Twirling Club Sablais	2 280 €	2 270 €
Office Municipal des Sports	10 000 €	12 500 €
TOTAL	328 000 €	345 000 €

- ACTIVITES NAUTIQUES - GESTION ET SECURITE DE LA PLAGE -

14. INSTITUT SPORTS OCEAN : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE VILLE DES SABLES D'OLONNE ET LA SAEM VENDEE GLOBE

Le Conseil Municipal approuve la convention à passer avec la SAEM Vendée et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention qui définit le détail des prestations pour un volume horaire de 1 190 heures et les conditions de leur rémunération pour un montant de 20 000 €.

15. INSTITUT SPORTS OCEAN : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS PALME YONNAISE, SPORTS NAUTIQUES SABLAIS ET LA COURSE CROISIERE DES PORTS VENDEENS

Le Conseil Municipal décide d'accorder 500 € de subvention à la « Palme Yonnaise » pour l'organisation de sa manifestation « Traversée de la Baie » le 16 avril 2016, 2 500 € pour la Course Croisière des Ports Vendéens et 6 700 € aux « Sports Nautiques Sablais » (dont 3 700 € pour la participation aux entraînements de la section sportive scolaire des Lycéens Savary de Mauléon, 2 000 € pour l'organisation de l'Olona Cup 2016, 500 € pour La Coupe Atlantique Laser les 17 - 23 et 24 avril 2016 et 500 € pour le National Radio Commandée du 15 au 17 octobre 2016).

- PORT -

16. PORT - LEVES BATHYMETRIQUES - CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la CCI de la Vendée pour la participation aux frais de levés bathymétriques.

17. MOTION DE SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA PECHE MARITIME PROFESSIONNELLE POUR LE MAINTIEN DES QUOTAS DE PECHE

Le Conseil Municipal décide de soutenir les pêcheurs en alertant le Secrétaire d'État à la Pêche pour qu'il défende les intérêts de la pêche Française, de demander que soit reconsidérée cette baisse de 37 %, pour atteindre dès 2017 le RMD, en tenant compte des impacts économiques sur les entreprises concernées et leur permettre d'anticiper économiquement cette nouvelle réduction des quotas et de réitérer la demande formulée auprès des pouvoirs publics de disposer d'une étude sur l'état écologique de la mer.

- CADRE DE VIE - URBANISME - BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT DURABLE - AFFAIRES FONCIERES

18. SUBVENTION COMMUNALE POUR LES TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FAÇADE - ANNÉE 2016

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année 2016 la subvention communale pour le ravalement des façades et approuve le règlement et les secteurs d'intervention pour l'année 2016.

19. REHABILITATION DE L'HABITAT ANCIEN - CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES COMMUNALES POUR L' ANNÉE 2016

Le Conseil Municipal décide de poursuivre pour l'année 2016 les aides financières pour la réhabilitation de l'habitat ancien.

20. AIDES A L'HABITAT - ATTRIBUTION DE PRIMES VILLE - ANNÉE 2016

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'aides financières pour la réhabilitation de l'habitat ancien.

21. AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION D'UN DELAISSE DE VOIRIE SITUE RUE DES HALLES APPARTENANT AUX CONSORTS ANTOINE

Le Conseil Municipal décide d'acquérir, moyennant l'euro symbolique auprès des consorts ANTOINE, la parcelle cadastrée AX n° 478 située 101 rue des Halles et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente administratif à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

22. AFFAIRES FONCIERES - DECLASSEMENT DU CAMPING DES ROSES ET DE SES BATIMENTS SITUES RUE DES ROSES ET BOULEVARD AMPERE

Le Conseil Municipal approuve la procédure de désaffectation et de déclassement du Camping des Roses et de ses bâtiments, conformément aux dispositions de l'Article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce projet.

23. AFFAIRES FONCIERES - RETROCESSION A LA COMMUNE DES PARCELLES ACQUISES PAR L'EPF DE LA VENDEE DANS LE SECTEUR DU PERCLUS, DES BRANCHES ET DES MARCHAIS

Le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès de l'Établissement Public Foncier de la Vendée les parcelles répertoriées au prix net vendeur de 186 935,88 € plus les frais de notaire et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

24. AFFAIRES FONCIERES - VENTE D'UN IMMEUBLE SITUE 107 RUE DE L'HOTEL DE VILLE A MONSIEUR MERCIER ET A MONSIEUR DE CASTELLAN

Le Conseil Municipal décide de vendre à Monsieur MERCIER et à Monsieur de CASTELLAN l'immeuble situé 107 rue de l'Hôtel de Ville, cadastré AX n° 137, au prix net vendeur de 255 000 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

25. AFFAIRES FONCIERES - VENTE D'UN IMMEUBLE SITUE 14 AVENUE D'ANJOU A MADAME LHERITEAU

Le Conseil Municipal décide de vendre à Madame LHERITEAU l'immeuble situé 14 Avenue d'Anjou, cadastré AL n° 314, au prix net vendeur de 142 800 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

26. VENTE DE CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE A ENR'CERT

Le Conseil Municipal décide de signer le contrat pour la vente des Certificats d'Économie d'Énergie concernant les travaux de rénovation de l'Ancienne Sous Préfecture à ENR'CERT pour un montant de 5 866,15€ TTC.

*
* *